



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Projet de centre national de ressources sur la cérébrolésion

Question écrite n° 16577

Texte de la question

M. Olivier Falorni appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur le projet de centre national de ressources sur la cérébrolésion porté par l'Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et de cérébrolésés (UNAFTC) et le fruit d'une mobilisation des associations de patients et de professionnels depuis plusieurs années. On recense plus de 150 000 traumatisés crâniens par an dont les deux tiers sont des victimes d'accidents de la voie publique et 8 500 conserveront des séquelles graves et invalidantes. Les lésions cérébrales dues aux traumatismes crâniens sont un problème de santé mondial ; elle est la première cause de handicap acquis chez les adultes en âge de travailler (*The Lancet Neurology*, 2017). Une lésion cérébrale correspond à une atteinte au cerveau provoquée par un accident ou une maladie. Les conséquences des lésions peuvent être complexes, variées et elles ne sont pas toujours visibles. Ce projet de centre national que l'UNAFTC porte avec deux de ses partenaires (France traumatisme crânien et le groupe UGECAM de l'assurance maladie) est essentiel pour la prise en charge des personnes victimes de lésions cérébrales chez l'enfant et l'adulte et d'apporter le soutien indispensable à leur entourage. À cet effet, le centre aurait plusieurs missions, dont une évaluation des besoins et des ressources, des explications, du soutien et une écoute active au sujet des séquelles cognitives, une orientation dans le réseau des professionnels spécialisés et des conseils socio-administratifs pour les personnes cérébrolésées et leurs proches. Concernant les professionnels, ils auraient accès à des formations, une aide à l'analyse des situations concrètes et du soutien dans les démarches d'orientation. Le projet a été validé et inscrit au plan d'action de la Conférence nationale du handicap d'avril 2023 avec un calendrier de mise en œuvre prévue en 2024/2025. Il est très attendu par les malades et leurs familles. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement confirme l'effectivité du calendrier de mise en œuvre ainsi que la viabilité du financement.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16577

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2359

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)